



L'ACTION  
QUI PLANTE  
DES ARBRES

# LES RÈGLES D'USAGE DU LABEL 1Action1Arbre®

## SOMMAIRE

Protection	02
Obtention du label	02
Gestion du label	03
Utilisation du logo	04
Charte graphique du logo	04



L'ACTION  
QUI PLANTE  
DES ARBRES

# LES RÈGLES D'USAGE DU LABEL 1Action1Arbre®

*Ce document a pour objectif de synthétiser toutes les règles que les adhérents s'engagent à respecter en utilisant le label 1Action1Arbre®.*

---

## PROTECTION

Le label 1Action1Arbre® est déposé à l'INPI sous le numéro 21 4 767 696. Il est la propriété de la société Edissio, destiné exclusivement aux entreprises adhérentes à 1Action1Arbre et engagées dans le mouvement.

## OBTENTION DU LABEL

La demande d'adhésion à 1Action1Arbre s'effectue via un formulaire à compléter sur le site [www.1action1arbre.com](http://www.1action1arbre.com).

Sous réserve de l'accord préalable de la société Edissio et en échange d'une participation annuelle calculée en fonction du nombre d'arbres plantées, les adhérents sont autorisés à utiliser le label 1Action1Arbre® à des fins de communication.





L'ACTION  
QUI PLANTE  
DES ARBRES

# LES RÈGLES D'USAGE DU LABEL 1Action1Arbre®

## GESTION DU LABEL

La gestion du label 1Action1Arbre® est assurée par la société Edissio qui se réserve le droit de faire cesser tout emploi de la marque si l'adhérent ne respecte pas la charte d'engagement.

À savoir :

- Mettre en place l'action 1Action1Arbre dans son entreprise en s'engageant à planter un arbre à chaque action choisie ;
- Planter le même nombre d'arbres que le nombre d'actions réalisées ;
- Régler l'année d'adhésion avant toute utilisation de la marque.





L'ACTION  
QUI PLANTE  
DES ARBRES

# LES RÈGLES D'USAGE DU LABEL 1Action1Arbre®

## UTILISATION DU LOGO

Toute entreprise ayant reçu l'autorisation d'utiliser le label 1Action1Arbre® peut utiliser le logo sur l'ensemble de ses supports de communication : site internet, réseaux sociaux, plaquettes, flyers, bons de commande, factures, etc. dans le respect de la charte graphique détaillée ci-après.

Aucune modification du logo n'est autorisée : aucun élément (couleur, police, élément graphique) ne peut être supprimé ou ajouté.

## CHARTRE GRAPHIQUE DU LOGO

Le logo 1Action1Arbre® se compose obligatoirement des différents éléments indissociables suivants :

- le graphisme original avec la mention « L'action qui plante des arbres » ;
- un code couleur spécifique (voir ci-après).





L'ACTION  
QUI PLANTE  
DES ARBRES

## LES RÈGLES D'USAGE DU LABEL 1Action1Arbre®

**Les logos à privilégier :** Utiliser le logo en couleur (fond vert ou fond bleu selon votre préférence).

Largeur minimum : 20mm



#88f5a2

C 46,81% M 0% J 53,09% N 0%  
R 136 V 245 B 162

Largeur minimum : 20mm



#081b30

C 100% M 85% J 49% N 65%  
R 8 V 27 B 48

**Cas exceptionnel :** Il est possible d'utiliser le logo gris pour des documents imprimés en noir et blanc.

Largeur minimum : 20mm



#98989

C 41% M 32% J 33% N 11%  
R 152 V 152 B 151

